

Présidentielle 2007

Propositions des parents d'élèves FCPE pour une école laïque plus juste, plus démocratique et plus équitable

Pour changer le système éducatif

Janvier 2007

«École, laïcité, République» : dans ces trois mots la FCPE puise son origine, son histoire et son identité.

L'Ecole publique a, dès sa création, été conçue comme devant être obligatoire et gratuite. Après avoir relevé le défi de la scolarisation du plus grand nombre, la Nation et son service public doivent aujourd'hui réussir le pari de la démocratisation, c'est-à-dire de la qualité de l'éducation et de la réussite pour tous.

La FCPE entend que le principe de laïcité s'étende et s'applique à l'ensemble du territoire, conformément aux lois de la République, rappelées dans le Préambule et l'article 2 de la Constitution, qui stipulent que "l'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque, à tous les degrés, est un devoir de l'État", "la France est une république indivisible, laïque, démocratique et sociale".

En considérant, dans la pratique quotidienne, l'enfant et le jeune comme acteurs à part entière de leur éducation, l'Ecole, au-delà des concepts enseignés, remplira sa mission d'éducation à la citoyenneté.

La FCPE réaffirme le rôle essentiel du service public dans un monde régi par les lois du marché. Le service public permet d'assurer l'égalité d'accès de tous les citoyens à la santé, à l'éducation, à la justice, à la culture, aux transports..., en tout point du territoire métropolitain et d'outre-mer.

1- L'enfant au cœur du système éducatif

Petite enfance

Sans se substituer à la famille, la société doit se donner les moyens de l'éducation de l'enfant, dès sa naissance, particulièrement au plan matériel. En raison de l'accroissement des difficultés des familles et face à la rupture du lien social, le service public d'accueil de la petite enfance doit se renforcer. La FCPE demande à l'Etat, aux collectivités locales et aux différents organismes institutionnels de s'engager dans une politique audacieuse de la petite enfance, en complémentarité et en cohérence.

- Améliorer les conditions d'accès et de fonctionnement de l'école maternelle dès l'âge de 2 ans.
- Mettre en œuvre un service public et gratuit de la petite enfance accessible à tous et permettant réellement aux familles de faire des choix, avec création d'espaces passerelles ou mixtes entre école maternelle et modes de garde.

Les rythmes de vie de l'enfant.

La prise en compte des besoins spécifiques pour l'équilibre des enfants et des jeunes est une des revendications de la FCPE. Elle s'oppose à tout projet qui ne prendrait pas en compte prioritairement l'intérêt des enfants et contribuerait à renforcer les inégalités, notamment la semaine de 4 jours.

■ Réaménager l'année scolaire, la semaine et la journée des enfants pour mieux tenir compte de leurs rythmes chrono-biologiques.

Réussite de tous les élèves

La réussite de l'enfant, de tous les enfants, est une priorité absolue. Elle ne peut pas être laissée aux aléas des inégalités sociales. Inscrite dans la loi d'orientation de 1989, la réussite de tous les jeunes exige une coopération permanente de tous les acteurs.

L'école doit être son propre recours, cela implique une modification profonde des conceptions et de la démarche éducative, un changement des mentalités, des attitudes, des comportements, des rapports entre les adultes, ainsi que de leurs relations avec les enfants.

- Attribuer des moyens aux établissements en fonction de la composition sociale des familles, notamment en prévoyant une dotation spécifique pour la mise en œuvre de projets facilitant la réussite des élèves.
- Redéfinir les missions des enseignants et l'équilibre entre temps d'enseignement et temps d'accompagnement individualisé des élèves.
- Favoriser le dialogue parents/enseignants sur les questions pédagogiques afin que les parents puissent mieux s'impliquer dans la vie scolaire de leurs enfants.
- Supprimer la déduction fiscale pour les cours de soutien privé.
- Réviser les programmes pour faciliter les acquisitions des connaissances.
- Rendre effective la scolarisation en milieu ordinaire des enfants handicapés.

Orientation scolaire

Chaque jeune qui quitte le milieu scolaire doit voir ses compétences reconnues. S'orienter, c'est choisir : en conséquence, l'orientation doit être conçue comme un processus continu et positif qui responsabilise les jeunes et les parents dans leur décision.

- Créer un véritable service public d'orientation qui mette en réseau les conseillers d'orientation, les services déconcentrés de l'Etat et les services locaux d'insertion sociale et professionnelle.
- Assurer un véritable suivi individualisé des élèves dans leur parcours scolaire, développer l'éducation au choix, sans discrimination sociale ni sexiste, créer des passerelles entre les différentes filières et rénover les procédures d'affectation afin de mieux tenir compte des aspirations des jeunes.

Enseignement professionnel

La formation initiale comprend la formation générale et la formation professionnelle, l'une ne pouvant se concevoir sans l'autre. La formation professionnelle vient en complément de la formation générale au moment choisi par le jeune.

- Abrogation de l' « apprentissage junior ».
- Favoriser la création de véritables lycées des métiers spécialisés par filière et assurant les formations du CAP à la licence professionnelle.
- Valoriser le stage en entreprise : clarifier les finalités du stage et indemniser les stages d'une durée supérieure à 1 mois.
- Intégrer les enseignements agricole et maritime dans l'Education nationale.

Les jeunes et la citoyenneté

La FCPE milite pour que les jeunes deviennent des acteurs autonomes, libres de leurs choix. Sa conception de l'éducation est de favoriser le plein épanouissement de la personnalité de l'enfant et du jeune, de le préparer à prendre sa place dans la société, en citoyen libre et responsable.

- Développer l'éducation à la citoyenneté en introduisant dans la scolarité des modules obligatoires permettant aux élèves de s'investir dans des projets citoyens.
- Favoriser la démocratie dans les collèges et les lycées en renforçant la représentation des élèves.
- Dans le cadre de la convention des droits de l'enfant, réaffirmation du droit à la scolarisation des enfants de familles sans papiers.

Statut social des jeunes.

■ Création d'une allocation autonomie jeunesse.

Améliorer le système éducatif

Gratuité

Dans une période marquée par des inégalités sociales grandissantes, bon nombre de familles ont des difficultés à faire face aux dépenses qui leur sont imposées pour l'éducation de leurs enfants. La gratuité est plus que jamais une des conditions de l'égalité et donc de la réussite de tous. La FCPE demande l'extension de la gratuité et les moyens budgétaires nécessaires aux nouvelles obligations du système éducatif en tout point du territoire.

- Garantie par l'Etat de l'application du principe de gratuité et prise en compte du quotient familial pour la participation restant à la charge des familles (internat, restauration scolaire, voyages scolaires).
- Augmenter le nombre et le montant des bourses sur critères sociaux, harmoniser les critères d'attribution des différents ministères et supprimer les bourses au mérite.
- Moduler l'allocation de rentrée scolaire en fonction de la filière et du degré d'enseignement.
- Gratuité de l'enseignement dans les établissements français à l'étranger pour les enfants français.

Décentralisation et déconcentration

Il faut rechercher un équilibre entre autonomie, décentralisation et déconcentration. L'Etat doit garantir l'égalité de traitement sur l'ensemble du territoire en ce qui concerne les programmes, les diplômes, les personnels enseignants et éducatifs et par la mise en place d'observatoires des politiques éducatives dans chaque département et académie.

- Abrogation de la loi de prévention de la délinquance qui donne aux maires le pouvoir de sanction sur les familles.
- Garantie de la laïcité par l'abrogation de l'article 89 de la loi du 13 août 2004 qui fait obligation aux communes de résidence de financer la scolarité d'un enfant inscrit dans le privé dans une autre commune.

- Création d'un statut juridique et pédagogique pour l'école primaire.
- Renforcer l'autonomie des établissements en matière de projets pédagogiques, de gestion et de responsabilités, dans le respect de l'égalité territoriale.

Mixité sociale

Sans attendre les effets d'une politique d'urbanisme volontaire facilitant les brassages socioculturels, il faut mettre en œuvre une politique audacieuse de compensation pour les établissements situés dans les territoires où se retrouve une proportion de familles défavorisées telle qu'elle engendre un déséquilibre social. Parents, enseignants, et tous les autres acteurs de l'Education nationale doivent être informés et sensibilisés sur les résultats des études européennes et internationales montrant que la mixité culturelle et scolaire est un plus pour tous les élèves.

■ Organiser la sectorisation de façon à assurer la mixité sociale en y soumettant les établissements privés sous contrat, et mettre en place des commissions de dérogation transparentes.

Formation des enseignants

Pour vivre bien, apprendre, découvrir, communiquer, se former et réussir, les enfants et les jeunes ont besoin de personnels qualifiés formés à l'écoute des jeunes et disponibles.

- Favoriser la diffusion des pratiques pédagogiques innovantes et des travaux de la recherche.
- Elever et reconnaître le niveau de formation des enseignants au Master.

Santé

Pour la FCPE, chaque enfant, chaque jeune dispose à titre personnel d'un droit d'accès et de consultation des différents services de santé et de prévention. Cette possibilité reste aujourd'hui théorique, faute de moyens et d'un environnement adapté.

Il importe donc de veiller à une meilleure implication des services de santé scolaire et des services sociaux dans la vie des établissements, en favorisant, pour l'ensemble de la communauté éducative, à la fois, la connaissance des structures existantes et celle des textes qui les régissent. Il est aujourd'hui indispensable que chaque établissement dispose d'un local médical répondant aux normes sanitaires et aux exigences de confidentialité.

■ Proposer une visite médicale obligatoire par cycle effectuée par un médecin scolaire en présence des parents.

■ Recrutement de personnels médico-sociaux en nombre suffisant pour assurer le suivi

des élèves et la prévention des risques.

■ Etendre le champ de compétences des psychologues scolaires de la maternelle au

second degré.

3- Les parents, coéducateurs

Les parents sont les premiers acteurs de la coéducation. L'amélioration du système éducatif passe par la reconnaissance de leur rôle éducatif et de leur participation active. Il faut porter un effort particulier envers ceux qui, se sentant exclus de la société, n'osent pas entrer dans l'école ou ne

savent pas comment donner du sens à la scolarité de leurs enfants.

Pour tous les parents

■ Prévoir dans le code du travail des autorisations d'absence avec maintien de salaire qui

permettent à tous les parents de rencontrer les partenaires éducatifs.

■ Création d'une journée de congé spécifique afin que les parents puissent être informés par les fédérations de parents d'élèves, sur le fonctionnement pédagogique et

institutionnel des écoles et des établissements à l'entrée en CP, en 6ème, et en 3ème (pour

l'orientation en fin de collège).

■ Valoriser par une campagne nationale les élections des délégués parents.

Concilier le statut de délégué parent et la vie professionnelle

Renforcer dans le code du travail le statut de délégué parent, notamment par l'introduction d'une décharge horaire, pour participer aux différentes instances du

système éducatif.

Ecole 2007 : soyons ambitieux !